



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

23 AVRIL - 7 MAI 2017

Les élections présidentielles se tiendront les dimanches **23 Avril 2017** et **7 Mai 2017**.

Les bureaux de vote se situent **Espace Culturel** (bureau 1 et 2) et **Salle Saint Pierre** (bureau 3 et 4) et seront ouvert de **8h00 à 19h00**.

Pour voter il vous faudra prouver votre identité, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée)
- Passeport (valide ou périmé)
- Permis de conduire (valide)
- Carte vitale avec photo (valide)
- Carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide)
- Livret de circulation (valide)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (valide)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (valide)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (valide)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (valide)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (valide)



La carte d'électeur n'est pas une pièce d'identité